



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/490

Approbation d'une convention de partenariat entre l'Université Lyon 1 et la Bibliothèque municipale/ville de Lyon concernant l'organisation de plusieurs cycles de conférences, proposés par l'Université Ouverte Lyon 1, en faveur de la valorisation de la Culture scientifique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/490 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE LYON 1 ET LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE/VILLE DE LYON CONCERNANT L'ORGANISATION DE PLUSIEURS CYCLES DE CONFERENCES, PROPOSES PAR L'UNIVERSITE OUVERTE LYON 1, EN FAVEUR DE LA VALORISATION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/3122 du 18 juillet 2017 a été approuvé le partenariat entre l'Université Lyon 1 et la Bibliothèque municipale / ville de Lyon en faveur de la diffusion de la culture scientifique vers un large public, en lien avec l'Université Ouverte.

Créée en 1995, l'Université Ouverte est un service rattaché à la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU), dont l'objectif est de faire partager et pratiquer la science à travers une programmation riche et diversifiée (conférences, ateliers intergénérationnels, visites et voyages, soirées scientifiques) à ses auditeurs.

Elle a développé de nombreux partenariats avec des établissements lyonnais et métropolitains : le Musée des beaux- arts de Lyon, les Archives municipales, l'Ecole normale supérieure de Lyon, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, Sciences-Po Lyon, l'Université tous âges (UTA) de l'Université Lyon 2, l'Université vie active (UNIVA) de l'Université catholique de Lyon, la Maison des mathématiques et de l'informatique de Lyon, le Planétarium de Vaulx-en-Velin, la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne, etc.

L'objet de la convention avec la Bibliothèque municipale / ville de Lyon est de renouveler le partenariat pour l'organisation de conférences au sein des bibliothèques lyonnaises, partenariat établi depuis plusieurs années. Ces conférences sont effectuées dans leur grande majorité par des enseignants chercheurs, des chercheurs et des professionnels de santé de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Tous sont volontaires pour présenter à un large public leur domaine de compétence.

Ces conférences sont ouvertes aux auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1 et aux usagers de la Bibliothèque municipale.

L'Université Ouverte Lyon 1 est responsable du programme des cycles de conférences et de la rémunération des intervenants.

La Bibliothèque municipale de Lyon met à disposition les salles, le matériel et le personnel technique nécessaire au bon déroulement des conférences. Elle assure la gestion de l'accueil et la sécurité des participants.

La Bibliothèque municipale versera 100 € par conférence à l'Université Ouverte Lyon 1 pour l'organisation de ces conférences, sur facture présentée à l'issue des cycles de conférences, soit un maximum de 2 000 € par an pour 20 conférences.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention pour l'organisation avec la Bibliothèque municipale/ville de Lyon de plusieurs cycles de conférences, proposés par l'Université Ouverte Lyon 1, en faveur de la valorisation de la Culture scientifique établie entre la ville de Lyon/bibliothèque municipale et l'Université Lyon 1 pour les années 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents l'y afférant, et à les exécuter.
- 3- La dépense correspondante sera inscrite sur l'exercice en cours sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, fonction 321, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET